

MOTIFS DE LA DECISION

L'actualisation de l'étude d'impact accompagnée de son mémoire en réponse et de la synthèse des observations du public ont permis de répondre aux questions environnementales liées à la réalisation du lot 5. Les explications des différentes réflexions engagées dans la construction de la programmation urbaine à l'échelle du projet mais aussi de la ZAC, ainsi que les mesures d'Evitement, de Réduction ou de Compensation sur lesquelles s'est engagé le pétitionnaire, ont permis d'apporter des réponses ces dernières.

Ainsi, au regard du mémoire en réponse, et des mesures d'évitement, de réduction et de compensations auxquelles s'engage le pétitionnaire du projet, il est proposé d'accorder le permis de construire n° 09403822W1031 portant sur l'îlot 5 de la ZAC Entrée de Ville- Paul Hochart, sis 158 avenue de Stalingrad. Ces dernières sont annexées au présent document et au permis de construire.